



Le métier

Les professionnels, responsables d'une unité de travail, assurent l'encadrement d'une équipe et des actions directement engagées auprès des usagers. Ils pilotent l'action dans le cadre des projets de service. Intermédiaires entre direction et équipes, ils sont en position d'interface dans les organisations, ce qui leur confère un rôle essentiel pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers.

Compétences visées

Les compétences de la formation sont les suivantes et correspondent aux fonctions du cadre intermédiaire :

- **Pilotage de l'action**
- Concevoir et mettre en œuvre le projet de service ou de l'unité, assurer la qualité des interventions auprès des usagers, développer une réflexion éthique, évaluer les actions menées.
- **Encadrement d'équipes et de professionnels, gestion des ressources humaines**
- Encadrer, animer et conduire l'équipe, développer les compétences individuelles et collectives.
- **Gestion des volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité**
- Gérer et planifier les moyens matériels et budgétaires de l'unité, effectuer le suivi de la gestion administrative, mettre en œuvre la réglementation, adapter et appliquer les indicateurs de gestion et de qualité, réguler et gérer les imprévus.
- **Communication interne**
- Recueillir, traiter, analyser et transmettre les informations des équipes, les décisions et informations de la direction, assurer la diffusion des informations liées à la réglementation et son évolution, rendre compte de l'activité
- **Participation au projet de la structure**
- Participer à la construction du projet, analyser et transmettre les besoins des usagers, participer et faire participer les équipes à la définition des missions, à l'évaluation, être garant de la cohérence des différents niveaux de projets, contribuer à la veille institutionnelle.
- **Partenariat d'action et travail en réseau**
- Repérer et connaître les partenaires, développer des partenariats, assurer la représentation du service ou de la structure par délégation, organiser les relais en amont et en aval de l'accompagnement

VOS CONTACTS

Organisation de la formation

Mireille DONIS

Coordinatrice de la formation

Donis.mireille@irts-pc.eu

Secrétariat pédagogique :

05 17 84 38 18

caferuis@irts-pc.eu

Admissions

05 49 37 13 12

admissions@irts-pc.eu

VAE

05 49 37 76 64

vae@irts-pc.eu



Prestations et locaux accessibles aux personnes en situation de handicap (après étude du dossier)

Référent Handicap : Tatiana ROUAN

06 34 99 28 85

crfh_poitiers@irts-pc.eu

Registre d'accès handicapés transmis sur demande

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font en ligne sur :

www.irts-poitou-charentes.org

Retrouvez toutes les informations sur la formation (calendriers d'inscription, règlements, tarif...) sur notre site internet

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Gynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex

05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr



Les conditions d'accès à la formation

Prérequis (Art. 2 - Arrêté du 31 août 2022)

Peuvent être admis en formation les candidats remplissant au moins l'une des conditions suivantes :

- 1er Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat et visé à l'article L. 451-I du code de l'action sociale et des familles classé au moins au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles.
- 2e Justifier d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au moins au niveau 6 du cadre national des certifications professionnelles.
- 3e Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat ou d'un diplôme national ou d'un diplôme visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, sanctionnant un niveau de formation correspondant au moins à deux ans d'études supérieures, ou d'un diplôme, certificat ou titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles classé au niveau 5 du cadre national des certifications professionnelles ;
- 4e Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat et visé par l'article L. 451-I du code de l'action sociale et des familles classé au niveau 4 du cadre national des certifications professionnelles.

Les candidats cités aux 3° et 4° doivent respectivement justifier d'une expérience professionnelle de deux ans et de quatre ans réalisés dans tout organisme public ou privé relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.

Admission de droit (Art. 3 - Arrêté du 31 août 2022)

Sont admis de droit en formation suite au dépôt de leur dossier de candidature :

- Les candidats ayant signé un contrat d'apprentissage
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs domaines de compétences du CAFERUIS en application des articles R.451-20 à R.451-28 du code de l'action sociale et des familles dans leur rédaction antérieure au décret n° 2022-1208 du 31 août 2022
- Les candidats ayant préalablement acquis un ou plusieurs blocs de compétences du CAFERUIS en application des articles D. 451-20 à D. 451-24 du code de l'action sociale et des familles.

Une épreuve orale d'admission (30 minutes)

A l'exception des candidats relevant de l'Art. 3, l'admission en formation fait l'objet d'une sélection sur dossier puis d'un entretien avec un formateur de la filière. L'épreuve permet d'évaluer la manière dont le candidat envisage la fonction d'encadrement, son aptitude et sa motivation à l'exercice d'un poste à responsabilité.

Institut Régional du Travail Social

1 rue Georges Guynemer - BP 215 - 86005 Poitiers Cedex
05 49 37 60 00 - irts@irts-pc.eu

www.irts-poitou-charentes.fr



Allègements et dispenses

Le candidat peut bénéficier d'un allègement de la formation pratique et théorique en fonction de son diplôme et de son expérience professionnelle. Ces allègements et dispenses seront identifiés et validés par l'entretien de positionnement systématique préalable à l'entrée en formation.

Pour tous renseignements concernant les allègements et les dispenses, prendre contact avec le secrétariat pédagogique. Pour toute information complémentaire, cf. Arrêté du 31 août 2022.

La formation

Le CAFERUIS est une formation professionnelle de 820 heures réparties en :

- 400 heures de formation théorique ;
- 420 heures de formation pratique.

Les candidats peuvent également s'inscrire dans une démarche d'acquisition de blocs de compétences.

Objectifs et contenu

Acquérir les compétences dans les blocs de compétences suivants :

- Bloc 1 (150 heures) : Piloter l'activité d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 2 (100 heures) : Manager et gérer les ressources humaines d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 3 (60 heures) : Gérer les volets administratif, logistique et budgétaire d'une unité d'intervention sociale
- Bloc 4 (90 heures) : Contribuer au projet d'établissement ou de service.

Méthodes pédagogiques

Alternance des apports pédagogiques avec des périodes pratiques - Multiplicité et croisements des approches théoriques - Supports éducatifs variés - Accompagnement personnalisé des dossiers.

Lieu de formation : IRTS Poitiers (86)

Durée : 2 ans

Regroupements mensuels de 2 à 5 jours

Tarif de la formation : 8 860 € (non assujetti à la TVA) & **645,50 €** de frais de scolarité et droits d'inscription (Tarif horaire rentrée 2026 : 22,15 €)

Modalités d'évaluation et de certification

L'acquisition des compétences est évaluée par des épreuves écrites, orales, la rédaction et la soutenance d'un mémoire de pratique professionnelle. Le diplôme est acquis lorsque le candidat a satisfait à 4 épreuves de certification :

- Bloc 1 : Dossier technique
- Bloc 2 : Analyse de situation
- Bloc 3 : Note d'aide à la décision
- Bloc 4 : Mémoire de pratique professionnelle.